

Relevé de décisions de la XXXVII^e Session

Kinshasa (République démocratique du Congo) | 5-8 juillet 2011

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Kinshasa du 5 au 8 juillet 2011
a :

ENTENDU lors de la séance solennelle d'ouverture les allocutions de M. Evariste Boshab, Président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo, Président de la section congolaise de l'APF, de M. Jacques Chagnon, Président de l'Assemblée nationale du Québec, Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, de M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie et de M. Joseph Kabila Kabange, Président de la République démocratique du Congo ;

ADOpte l'ordre du jour ;

ADMIS comme section membre la section grecque ;

LEVE la suspension de sa section nigérienne ;

ATTRIBUE le statut d'observateur au Forum des Francophones du Parlement européen ;

ENTENDU l'intervention de M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie et ses réponses aux questions posées par les parlementaires ;

ENTENDU les intervenants du débat général sur le thème « Paix, démocratie et élections » ;

ADOpte le rapport d'activité de M. Jacques Legendre, sénateur (France), Secrétaire général parlementaire ;

ADOpte le rapport financier de M. Michel Wolter, député (Luxembourg), Trésorier, les comptes de l'exercice 2010 et le budget rectifié pour 2011 qui prévoit notamment la création d'un Fonds de soutien à la coopération parlementaire et au renforcement de la langue française dans les parlements ;

ADOpte les projets de rapport et de résolution présentés au nom des commissions permanentes ;

ADOpte les projets de rapport et de résolution présentés au nom du Réseau des femmes parlementaires ;

PRIS ACTE du compte rendu d'activité des Chargés de mission régionaux ;

PROCEDE à l'élection des membres du Bureau et du Secrétaire général parlementaire. Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est ainsi constitué :

Membres élus

Président	M. Roch Marc Christian KABORE	Président de l'Assemblée nationale Burkina Faso
Première Vice-présidente	Mme Andrée CHAMPAGNE	Sénatrice Canada
Vice-présidents	M. Evariste BOSHAB	Président de l'Assemblée nationale République démocratique du Congo
	M. Mathurin COFFI NAGO	Président de l'Assemblée nationale Bénin
	M. Jacques CHAGNON	Président de l'Assemblée nationale Québec
	M. Christian DUPONT	Député - Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles
	Mme Henriette MARTINEZ	Députée France
	N.	Vietnam
Trésorier	M. Michel WOLTER	Vice-président de la Chambre des députés - Luxembourg
Membres	M. Pontien NIYONGABO	2 ^{ème} Vice-président du Sénat Burundi
	M. Hilarion ETONG	1 ^{er} Vice-président de l'Assemblée nationale - Cameroun
	N.	Egypte
	M. André BURRI	Député Jura
	M. Abdelouahed RADI	Président de la Chambre des Représentants Maroc
	M. Michel SAMSON	Député Nouvelle-Écosse
	M. Mamadou SECK	Président de l'Assemblée nationale Sénégal
	M. André BUGNON	Conseiller national Suisse
	N.	Tunisie

Membres de droit

Secrétaire général parlementaire

M. Jacques LEGENDRE

Sénateur - France

Présidents de commissions

M. André SCHNEIDER

Président de la Commission politique

Député - France

M. Didier BERBERAT

Président

de la Commission de l'éducation, de la communication
et des affaires culturelles

Conseiller aux Etats - Suisse

M. Pierre De BANÉ

Président

de la Commission des affaires parlementaires

Sénateur - Canada

M. Joseph NDONG

Président

de la Commission de la coopération et du développement

Député - Sénégal

Présidente

du Réseau des femmes parlementaires

Mme Françoise BERTIAUX

Députée - Belgique/Communauté
française/Wallonie-Bruxelles

Chargé(e)s de mission

M. Salvador YAMÉOGO

Chargé de mission Afrique

Député - Burkina Faso

M. Yvon BONENFANT

Chargé de mission Amérique

Député - Nouveau-Brunswick

N.

Chargé de mission Asie-Pacifique

Laos

M. Jean-Paul WAHL

Chargé de mission Europe

Député - Belgique/Communauté
française/Wallonie-Bruxelles

ENTENDU une allocution de M. Roch Marc Christian Kaboré, Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso et nouveau Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ;

ADOpte une motion de remerciement à sa section congolaise ;

DECIDE de laisser la Présidence et le Secrétariat général travailler à la détermination du lieu de sa XXXVIII^E session ;